

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

N° 15-DCM-DGS-025

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-NEUF MARS à treize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mars 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER
Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT
Viviane TIAR à Josiane SICCARDI
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER
=====

M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 de notre Budget Principal s'établit comme suit :

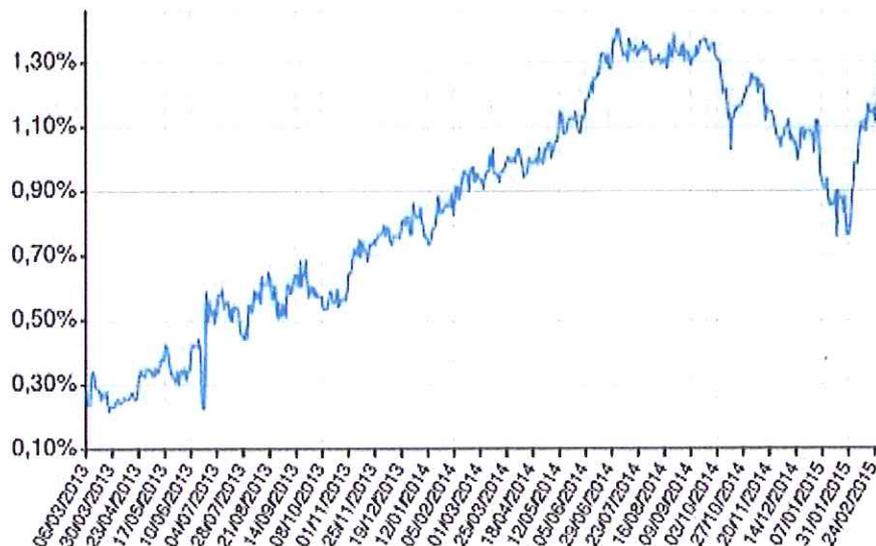
	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	6 999 322,82	6 999 322,82
Section de fonctionnement	17 012 691,03	17 012 691,03
Total	24 012 013,85	24 012 013,85

Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 14 920 853 €.

- Les Charges à caractère général (011) sont fixées à 4 280 000 €. Des crédits supplémentaires ont notamment été prévus pour se conformer à la réglementation concernant la maintenance de nos équipements communaux et pour le passage au SIRC pour la confection des repas de la crèche. Cependant, nous continuerons nos efforts pour contenir voire diminuer ces charges et nous nous efforcerons d'être en dessous de cette prévision.
- Les charges de personnel (012) tiennent compte de l'augmentation réglementaire du SMIC et des grilles indiciaires des catégories C au 1^{er} janvier. Elles s'élèvent à 8 450 000 €
- Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 1 387 653 €, calées sur le compte administratif 2014.
- 110 000 € ont été prévus au chapitre 014 pour le prélèvement au titre de la loi SRU, aucune dépense n'ayant été réalisée en 2013 en faveur du logement social.
- Les charges financières (66) sont en diminution sous le double effet de la réduction de la dette et de la baisse des taux. Elles ont été estimées à 421 200 €. Concernant notre prêt structuré sur la livre britannique, son taux peut être soumis à une vive augmentation si l'écart entre le swap GBP 10 ans et le swap EUR 10 ans passe en dessous de -0,10%. Cet écart est de + 1,30% début mars 2015 :

Taux swap GBP 10 ans (contre 6 mois) - Taux swap EUR 10 ans (contre 6 mois)
Date : 06/03/2015



Finances locales

- Les charges exceptionnelles (67) d'un montant de 111 000 € comprennent notamment des crédits pour le paiement de l'indemnité au promoteur de l'opération du Baguier en fonction de l'évolution du dossier.
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 334 000 € et le virement à la section d'investissement à 757 838,03 €.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en dépenses :

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	4 280 000,00
012 : Charges de personnel	8 450 000,00
014 : Atténuation de produits	271 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 387 653,00
66 : Charges financières	421 200,00
67 : Charges exceptionnelles	111 000,00
023 : Virement à la section d'investissement	757 838,03
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 334 000,00
Total :	17 012 691,03

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 15 480 019 € auxquelles il convient de rajouter le résultat reporté de 2014 d'un montant de 1 425 772,03 et des opérations d'ordre pour 106 900 € (dont travaux en régie).

- Les produits des services (70) sont prévus à hauteur de 1 186 281 € en stabilité par rapport à 2014.
- Les impôts et taxes (73) s'élèveront à 11 436 728 €. L'attribution de compensation versée par TPM est en diminution pour tenir compte de l'évolution du coût du traitement des ordures ménagères. Son montant est fixé à 250 000 €. Pour les taxes, la progression des bases a été prudemment estimée et les taux ne seront pas augmentés.
- Les dotations et participations (74) sont en forte diminution avec un produit estimé de 2 504 010€. Concernant la perte d'éligibilité à la DSU en 2012, la loi prévoyait une garantie de sortie avec une attribution égale à 90% en 2012, 75% en 2013 et 50% en 2014 du montant perçu en 2011. Pour 2015, ce montant est donc ramené à 0. La dotation forfaitaire a subi un prélèvement pour le redressement des finances publiques de 118 000 € en 2014. En 2015, ce prélèvement sera de l'ordre de 400 000€.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en recettes :

Fonctionnement	Recettes
70 : Produits des services et des domaines	1 186 281,00
73 : Impôts et taxes	11 436 728,00
74 : Dotations et participations	2 504 010,00
75 : Autres produits de gestion courante	100 000,00
76 : Produits financiers	2 000,00
013 : Atténuation de charges	251 000,00
042 : Opérations d'ordre	106 900,00
R 002 : Résultat reporté	1 425 772,03
Total :	17 012 691,03

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 642 500 €. 2 149 922,82 € sont également inscrits en restes à réaliser (Principalement Cœur de ville) et 70 000 € sont prévus pour des travaux en régie.

Pour les inscriptions 2015, les principales opérations concernent :

❖ Des travaux de voirie :	
▪ Artaude :	700 000 €
▪ Divers pluviaux :	130 000 €
▪ Cœur de Ville (reprise malfaçons) :	100 000 €
❖ Etude PLU :	100 000 €
❖ CTM :	500 000 €
❖ Centre culturel Jean Jaurès :	500 000 €
❖ Rénovation des écoles :	261 000 €
❖ Réhabilitation diverses :	200 000 €
❖ Vidéo protection :	120 000 €

La section d'investissement est décomposée comme suit en dépenses :

Investissement	Dépenses
20 : Immobilisations incorporelles	257 000,00
204 : Subventions d'équipement versées	150 000,00
21 : Immobilisations corporelles	3 185 500,00
23 : Immobilisations en cours	-
16 : Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00
040 : Opérations d'ordre	106 900,00
041 : Opérations patrimoniales	100 000,00
Restes à réaliser	2 149 922,82
Total :	6 999 322,82

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Recettes
13 : Subventions d'investissement	357 770,00
16 : Emprunts et dettes assimilées	453 400,80
10 : Dotations, fonds divers et réserves	263 000,00
27 : Autres immobilisations financières	24 362,00
024 : Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00
021 : Virement de la section de fonctionnement	757 838,03
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 334 000,00
041 : Opérations patrimoniales	100 000,00
R001 : Solde d'exécution reporté	2 305 000,21
Restes à réaliser N-1	1 003 951,78
Total :	6 999 322,82

LES BUDGETS ANNEXES :**Budget de l'eau :**

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	392 232,89	392 232,89
Section de fonctionnement	244 001,82	244 001,82
Total	636 234,71	636 234,71

Est notamment prévue en fonctionnement une charge exceptionnelle de 70 000 € correspondant à une indemnité due par la commune à Veolia dans le cadre de la gestion déléguée du service d'eau potable. En investissement, des crédits ont été inscrits pour l'alimentation en eau potable de l'Artaude.

Budget de la régie des transports :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	172 125,02	172 125,02
Section de fonctionnement	166 803,54	166 803,54
Total	338 928,56	338 928,56

Des crédits sont inscrits pour l'acquisition d'un nouveau bus.

Budget des pompes funèbres :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	10 794,40	10 794,40
Section de fonctionnement	10 551,62	10 551,62
Total	21 346,02	21 346,02

Des études seront menées pour l'aménagement de nouveaux caveaux.

Budget des zones d'aménagement du Village et de la Mounine :

Seules les écritures en report sont reprises dans ces budgets.

Village	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	-	-
Section de fonctionnement	31 336,65	31 336,65
Total	31 336,65	31 336,65

Mounine	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	-	-
Section de fonctionnement	19 506,39	19 506,39
Total	19 506,39	19 506,39

L'Assemblée est invitée à adopter ces budgets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 26 janvier 2015

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 17 mars 2015

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

25 voix POUR

1 Abstention (Pierre-Laurent CHABLE)

- **ADOPTÉ les Budgets Primitifs 2015 équilibrés en dépenses et en recettes, tels que résumés ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
.....2.7. MARS 2015.....
Publié ou notifié le :
.....2.7. MARS 2015.....
Le Maire,

